



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 52
 Nb de membres votants : 56
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

Liberté, Egalité, Fraternité
 Envoyé en préfecture le 31/03/2023
 Reçu en préfecture le 31/03/2023
 S²LO
 ID : 003-200071470-20230327-DELIB2023033-DE

DELIBERATION N°	2023.03.27/33
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du conseil communautaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 mars 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSE, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Sylvain ROUX représentant Jean-Louis MARQUANT, Mickaël PERROD représentant Yves NOEL,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Arnaud DELIGEARD à Jean-François TOCANT, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Christelle MARTINET SCHIRCH, Sylvain NAFFETAS, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Isabelle MOULIN

N° 33 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – TOURISME - PATRIMOINE – Développement du rayonnement de l'office de tourisme par l'aménagement d'un nouveau site communautaire - Demande de financement Fonds européens Leader (GAL Pays Vichy Auvergne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, sa compétence obligatoire en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

Vu la délibération n°2021.05.25/80 par laquelle la Communauté de communes a approuvé le transfert de l'Office de Tourisme communautaire actuellement installé en mairie de Varennes-sur-Allier, dans le local communal sis 6 rue de Vouroux (ex Trésorerie de Varennes),

Vu la délibération n°2022.02.14/16 par laquelle la Communauté de communes a décidé de dissoudre le mode d'exploitation de Service Public Administratif de l'Office de tourisme communautaire, d'approuver la création de l'Office de tourisme communautaire Entr'Allier Besbre et Loire sous le régime juridique de l'Association loi de 1901 au 1er mars 2022, et d'approuver le projet de statuts de l'Association « Office de tourisme Entr'Allier Besbre et Loire » définissant l'objet social et la composition de l'organe délibérant,

Vu la délibération n°2022.02.14/16b par laquelle la Communauté de communes a adopté la convention d'objectifs pluriannuelle ci-annexée entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme prenant effet au 15 mars 2022 et sous réserve de son adoption par l'Office de tourisme « Entr'Allier Besbre et Loire »,

DELIBERATION N°	2023.03.27/33
CLASSIFICATION	8.4

Vu la délibération n°2022.04.14/45 par laquelle la Communauté de communes a accepté la mise à disposition du dispositif communautaire « Arkéocité » à l'Office de tourisme Entr'Allier Besbre et Loire et approuvé l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme Entr'Allier Besbre et Loire,

Considérant que l'installation de l'Office de tourisme dans le local communal sis 6 rue de Vouroux (ex Trésorerie de Varennes) constitue un enjeu fort en matière de tourisme, de valorisation du patrimoine et l'attractivité du territoire communautaire,

Considérant l'opportunité de solliciter l'aide des fonds européens Leader en vue de l'aménagement de ce nouveau site de l'Office de tourisme

Il est exposé :

La Communauté de communes exerce, comme compétence obligatoire, la promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Le tourisme représente un secteur majeur de l'économie du territoire communautaire.

Le territoire Entr'Allier Besbre et Loire possède une multitude de richesses culturelles et touristiques, allant du patrimoine naturel, vernaculaire, religieux, historique, aux différents musées et au parc d'attractions « Le PAL »... Il a la particularité d'être traversé par deux canaux, (Canal latéral à la Loire et Canal de Roanne à Digoin), un fleuve (la Loire), deux rivières (l'Allier et la Besbre) et plusieurs petits ruisseaux.

Le territoire s'inscrit dans différents types de tourisme :

- Le tourisme culturel (musées, visite de producteurs locaux et produits du terroir),
- Le tourisme rural (présence de nombreux gîtes ruraux et chambres d'hôtes, et propositions d'activités comme la randonnée, vélo sur la voie verte et découverte du point de vue « Puy Saint Ambroise » par exemple),
- Le tourisme religieux (visite des églises, Abbaye de Sept Fons),
- Le tourisme de divertissement (parc d'attractions Le Pal à Saint Pourçain-sur-Besbre, karting situé à Varennes sur Allier, base de loisirs à Jaligny sur Besbre)
- Le tourisme sportif (présence du GR3, de l'Euro vélo 6 qui s'étend de Nantes à Budapest et qui effectue un passage de 20 kms dans le département de l'Allier, la Véloroute 75 qui relie l'Allier d'Ouest en Est, le parcours emprunte une majeure partie le chemin de halage du canal latéral à la Loire).

Possédant un statut associatif depuis 2022, l'Office de tourisme Entr'Allier Besbre et Loire possède trois lieux d'accueil touristiques (le Donjon, Varennes sur Allier et Dompierre sur Besbre) en période estivale. Sur la période des mois de juillet et août 2022, la fréquentation enregistrée s'élevait à 5 011 personnes contre 3 774 en 2021. La provenance de la clientèle est principalement française (94%), suivie par les touristes hollandais (4%) et allemands (2%).

Actuellement, l'Office de tourisme a son siège en mairie de Varennes-sur-Allier. Pour renforcer sa visibilité, relever le défi d'une économie touristique et innovante et pour mieux exercer ses missions « d'accueil, d'information et de promotion du tourisme », à destination du public, des visiteurs, des touristes, dans des conditions d'accès, d'espace, d'accueil nécessaires, il a été décidé que l'Office de tourisme sera installé dans des locaux communaux (surface totale env. 400 m² – RdC et sous-sol) sis 6 rue de Vouroux. Cet emplacement situé à un carrefour routier stratégique permet une facilité de stationnement et de clarté indispensables pour le public. Il permettra de mieux valoriser et de développer un tourisme accessible et durable.

Dans le cadre d'un bail entre la commune, propriétaire, et la Communauté de communes, locataire, il sera prévu que la locataire pourra réaliser tout travaux afin de réaliser l'aménagement des locaux pour les services de l'Office de tourisme.

Ces nouveaux locaux seront mis à disposition (ou sous-loué) à l'Office de tourisme par la Communauté de communes.

L'aménagement des locaux par la Communauté de communes peut trouver un financement dans le cadre des fonds européens Leader.

Le budget prévisionnel lié à cet aménagement des locaux s'élève à 82 827,78 € HT.

DELIBERATION N°	2023.03.27/33
CLASSIFICATION	8.4

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Taux	Montant
Travaux d'aménagement	82 827,78 €	Leader Pays Vichy Auvergne	80 %	66 262,22 €
		Autofinancement	20 %	16 565,56 €
TOTAL HT	82 827,78 €	TOTAL	100 %	82 827,78 €

Il convient ainsi de solliciter le financement (programme Leader) auprès du GAL Pays de Vichy Auvergne.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement relatif au développement du rayonnement de l'office de tourisme par l'aménagement d'un nouveau site communautaire comme exposé dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du GAL Pays Vichy Auvergne comme présenté dans le tableau de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,

